

de France... Bruxelles...

150

Agence... Paris...

garett... Paris...

TAL UD PARIS

Paris...

NDRE

Paris...

PRIETE

Paris...

Paris...

Paris...

Paris...

Paris...

Paris...

LA BEAUTE DES VILLES

C'est le moment des voyages. Des étrangers incesamment nos villes, les jugent, les commentent. Nous avons parlé récemment du vandalisme, des déprévaluations qui s'y commettent...

On pourrait suivre ici l'exemple que vient de nous donner Paris. Le nouveau préfet de la Seine a nommé une commission permanente, comprenant entre des fonctionnaires et des élus municipaux, des architectes, des ingénieurs, un certain nombre d'artistes et des plus éminents, comme les peintres Baryes et Paul Dubois, laquelle aura pour mission de veiller à la beauté de Paris. La caractéristique de cette commission nouvelle c'est qu'elle est officielle et municipale, elle comprendra beaucoup d'artistes. Voilà ce qu'il faudrait imiter en Belgique. Car la beauté d'une ville est une œuvre d'art à réaliser. Il y faut une harmonie, un ensemble, une variété de la ligne et de la couleur. Certes l'érudition et la connaissance du passé sont quelque chose. Le goût artiste vaut davantage.

On pourrait donc instituer également dans chaque de nos villes une commission permanente qui serait mixte et construirait ou conseil de surveillance, d'arbitrage, pour les paysages urbains. L'idéalité la consisterait, lui obligerait quant aux travaux qui concernent la voirie, les monuments publics ou historiques. Ainsi s'accomplirait cette tâche des villes de la Belgique si bien réalisée ici, car les villes, les villes de Flandres surtout, sont admirables et exaltent à bon droit les étrangers qui y passent. Ainsi en même temps s'éviteraient les fautes partielles qui, parfois, compromettent tout un ensemble par manque de goût artiste.

Seule Bruges a eu sans défaillance le sens instinctif de sa pure beauté. Il y a là une harmonie miraculeuse des toits, de l'eau, des pierres. Même les monuments récents ont été construits dans un rapport intime avec ceux du passé, par exemple l'hôtel de ville qui provient d'une belle symphonie de lignes gutturales, de pierres grises, des vitraux bleus, qui ne contraste pas trop violemment avec ce qui est miracle — avec le froissé et antique quadrilatère des Halles. Ainsi cette Grande-Place est unie et parlante, à condition qu'on achève vite la partie inachevée encore de l'hôtel provincial. Seul-Bruges l'a fait et c'est ainsi qu'une commission locale, comprenant des artistes, serait utile — à lever ce kiosque furtif, pour concert qui est vraiment une bien vilaine chose, au centre.

Gand, à son tour, a pris conscience d'elle-même. Sous le règne de M. Lippens, qui, en matière d'art et pour la beauté de la ville, fut un bourgeois très honorable, on ruina et devasta des sites magnifiques, comme ces si mélancoliques quais du Bassin, cet admirable Réginae que Michael Bista avec enthousiasme en 1835 et sur lequel il a laissé des notes d'une couleur si pittoresque. Aujourd'hui on travaille à la beauté de la ville : les restaurations de Saint-Bavon, on ont fait une cathédrale merveilleuse, les ont, comme la pierre nue est d'un plus bel effet que la polychrome technique à l'église Saint-Sauveur de Bruges.

Les engagements du château des comtes promettaient aussi un monument intéressant. Mais il faut se garder d'un système de restauration qui aboutit souvent à une reconstruction. Ainsi, à Gand même, il y a deux exemples qui sont pour inquiéter. Tout à côté du Beffroi, il y avait une vieille façade gothique, sombre comme une eau forte, où pierres noires et noires, toute patinée par la poussière des siècles. Sous prétexte de la restaurer, on l'a presque effacée et est aujourd'hui un bâtiment sans caractère et sans intérêt, qui sent le faux vieux et la copie.

De même pour ce farouche château de Courtrai le diable aux fenêtres et aux murs pleins de mystère, dont on a fait un monument lisse, net, correct. Espérons qu'on se montrera plus respectueux dans les grands travaux qui se vont commencer pour la voirie de la ville.

C'est pourquoi il faudrait des commissions de la beauté des villes, comme celle qui vient d'être instituée pour Paris, parce que la présence d'artistes donnerait le rôle des architectes qui sont trop engagés à tout élaguer pour tout réaliser. Au contraire, le principe en ces matières, doit être d'inter-

venir le moins possible, de conserver, d'isoler, d'étançonner, de fortifier seulement, de manière à empêcher la ruine, mais de manière aussi à éviter la nudité.

Ainsi à Bruxelles, dans ce décor unique de la Grand-Place, parmi toutes ces façades pierres et or, chatoiées et colorées comme des poupées de navires, devant cet hôtel de ville ciselé comme une chasse énorme, n'est-ce point une erreur d'avoir reconstruit, en face, ce monument de la Maison du Roi, trop compact, lourd, ostentatoire, avec ses statues d'un ordre trop luisant — tout cela qui est trop neut, sent l'imitation et le pastiche, rompt avec violence, régulière de la place et les lignes harmonieuses qui resserraient si bien les autres façades. Il aurait mieux valu laisser l'ancien bâtiment un peu restauré et consolidé. Si les artistes avaient été écoutés, eussent fait partie d'une commission consultative, cette erreur n'aurait pas eu lieu.

Et cela est d'une plus grande importance qu'on ne l'imagine. La beauté des villes importe. Nul n'a remarqué que la plupart des grands hommes sont nés dans quelque décor, intense, pittoresque ou rare, qui les lit à son image. Est-ce que Napoléon, ce bandit de l'histoire, n'est pas vraiment celui qui s'en vint de la cour et des maquis légendaires ? D'autre part, Goethe naît à Francfort, ville admirable où le vieux Mein coule par un des palais remarquables, entre des murs où vit toute l'antique cour germanique. Et, en France, c'est Rouen, la plus belle des villes, aux architectures folles et multipliées comme une immense floraison de pierres, qui produit Corneille et puis Elzabeth, deux puissances se dominant la main par-dessus les siècles.

Ce sont les belles villes, peut-être, qui font les âmes belles ?

GEORGES RODENBACH.

Nous recevons la lettre suivante de M. Duysters, avocat à Anvers (Berchem).

Je suis, comme vous le savez, l'orateur des meetings de Hoogstraten, Besselch, Brey et Arendonck, organisés en faveur de la candidature de M. le comte de Mérode.

Je proteste énergiquement contre la déclaration que me pressé votre correspondant.

L'honorable avocat de la Campine a été induit en erreur par quelqu'un qui — je suppose — n'a compris ni le sens ni la portée des paroles.

Je regrette que mon confrère ait jugé bon de ne pas signer la lettre qu'il vous adresse. Veuillez lui dire, Monsieur le rédacteur, que je serai chargé de faire sa connaissance s'il veut convenir d'un rendez-vous à Anvers, avant les élections de la Campine, et ce n'est pas de M. le comte de Mérode et de son service personnel.

Je ne veux pas, en m'expliquant dans les colonnes du Patriote, vous donner le feu que qu'on prétend pour ce motif votre déplorable polémique.

Je tiens toutefois à vous dire qu'au cours de mon voyage à travers les plus grands partis de la Campine j'ai vu me combattre au très grand nombre — pour ne pas dire la majorité des électeurs, en partant du service personnel. Je regrette, étant moi-même partisan du volontariat, mais j'en conclus que vous qui déclarez la représentation proportionnelle ont méconnu l'erreur de refuser toute représentation aux candidats, partisans du service personnel.

Agreez, Monsieur le rédacteur, mes salutations distinguées.

Bien DUYSTERS, avocat.

M. Duysters ne veut pas s'expliquer qu'il a déclaré devant de nombreux auditeurs. Étrange raison ! Si il n'a pas pris d'engagement, au nom de M. de Mérode, pourquoi ne pas le déclarer ? Et si il en a pris, pourquoi le cacher ?

Hier encore, nous recevions d'Hoogstraten d'un catholique très intelligent une lettre affirmant qu'à un meeting d'Hoogstraten M. Duysters, d'Anvers, a dit : « Je me crois autorisé à vous déclarer que le comte de Mérode, sachant combien vous êtes adversaires du militaire-mé et du Congo, ne vous a offert le service personnel durant son mandat actuel, quand au Congo, n'avait aucune crainte : la question est réglée à 1900. »

M. Duysters nous apprend qu'il est partisan du volontariat. Et il est allé se porter candidat pour un partisan du service personnel !

M. Duysters était candidat (18) que la Campine est favorable au service personnel. Et les associations catholiques y sont hostiles ! Donc, les associations étaient en contradiction avec le sentiment public, et cependant M. Duysters aurait appuyé leur candidat ! Il aurait appuyé un étranger d'un candidat partisan du volontariat, dont il se dit aussi le partisan !

Ah ! ma pauvre tête. Mais ne prolongons pas cette plaisante polémique. M. Duysters est convaincu d'avoir, étant partisan du volontariat, soutenu un partisan catholique du service personnel.

nel contre un partisan catholique du volontariat, de l'avoir soutenu au nom d'une Association qui repousse le service personnel, de l'avoir soutenu publiquement dans des termes qu'il refuse, après l'élection, de reproduire publiquement.

De plus en plus, la question se pose : M. de Mérode pourra-t-il voter le service personnel ? Cette question domine tout le débat.

Nous tenons par devers nous une circulaire sortie des presses du journal conservateur d'Herenthals, adressant que M. de Mérode est homme d'honneur, qu'en conséquence il ira à la Chambre défendre non ses idées mais celles de ses électeurs, donc qu'il votera contre le service personnel, quant au Congo, dit la circulaire, le congolais est l'adversaire de M. de Mérode, puisque sa voix est religieuse au Congo...

Journal officiel

(9 septembre)

Decorations et honneurs. — Croix de 1re classe : M. de Boran (chevalier), procureur de roi près le tribunal de première instance de Valenciennes.

Provinces de Namur. — Ballecourt, M. Van den Broeck, M. de la Cour de Namur, M. de la Cour de Valenciennes, M. de la Cour de Valenciennes.

Provinces de Liège. — Quenest, M. de la Cour de Liège, M. de la Cour de Liège, M. de la Cour de Liège.

Provinces de Luxembourg. — Lottens, M. de la Cour de Luxembourg, M. de la Cour de Luxembourg.

Provinces de Brabant. — Lottens, M. de la Cour de Brabant, M. de la Cour de Brabant.

Tribunaux de première instance. — La démission de M. de la Cour de Valenciennes, M. de la Cour de Valenciennes, M. de la Cour de Valenciennes.

Il est admis à faire valoir ses droits à la pension de retraite à M. de la Cour de Valenciennes, M. de la Cour de Valenciennes, M. de la Cour de Valenciennes.

Juristes de Paris. — M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris.

Notaires. — M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris.

Magistrats. — M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris.

Écoles. — M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris.

Écoles. — M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris.

Écoles. — M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris.

Écoles. — M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris.

Écoles. — M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris.

Écoles. — M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris.

Écoles. — M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris.

Écoles. — M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris.

Écoles. — M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris.

Écoles. — M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris.

Écoles. — M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris.

Écoles. — M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris.

Écoles. — M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris.

Écoles. — M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris, M. de la Cour de Paris.

Revue

Le ramollissement est le résultat de la dépression de la circulation sanguine.

Il y a un lien étroit entre le ramollissement et la dépression de la circulation sanguine.

Le ramollissement est le résultat de la dépression de la circulation sanguine.

Il y a un lien étroit entre le ramollissement et la dépression de la circulation sanguine.

Le ramollissement est le résultat de la dépression de la circulation sanguine.

Il y a un lien étroit entre le ramollissement et la dépression de la circulation sanguine.

Le ramollissement est le résultat de la dépression de la circulation sanguine.

Il y a un lien étroit entre le ramollissement et la dépression de la circulation sanguine.

Le ramollissement est le résultat de la dépression de la circulation sanguine.

Il y a un lien étroit entre le ramollissement et la dépression de la circulation sanguine.

Le ramollissement est le résultat de la dépression de la circulation sanguine.

Il y a un lien étroit entre le ramollissement et la dépression de la circulation sanguine.

Le ramollissement est le résultat de la dépression de la circulation sanguine.

Il y a un lien étroit entre le ramollissement et la dépression de la circulation sanguine.

Le ramollissement est le résultat de la dépression de la circulation sanguine.

Il y a un lien étroit entre le ramollissement et la dépression de la circulation sanguine.

Le ramollissement est le résultat de la dépression de la circulation sanguine.

Il y a un lien étroit entre le ramollissement et la dépression de la circulation sanguine.

Le ramollissement est le résultat de la dépression de la circulation sanguine.

Il y a un lien étroit entre le ramollissement et la dépression de la circulation sanguine.

Le ramollissement est le résultat de la dépression de la circulation sanguine.

Il y a un lien étroit entre le ramollissement et la dépression de la circulation sanguine.

Le ramollissement est le résultat de la dépression de la circulation sanguine.